

Notice Déchets

- La gestion des déchets

Depuis le 1^{er} Janvier 2003, la gestion des déchets ménagers fait partie des compétences de l'agglomération. La communauté est ainsi responsable de la collecte (harmonisation des moyens de pré-collecte et suivi des opérations de collecte), de l'élimination et de la valorisation des déchets.

Le Val d'Orge a établi un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2004 dont le but est d'harmoniser les modes de collecte pour obtenir des gains de productivité et d'améliorer l'efficacité de la collecte.

Par ailleurs, l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma) est en cours. L'approbation par l'assemblée régionale des plans est prévue à l'automne 2009. Concernant le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, il a été approuvé en 2002.

Le 21 mai 2007, le Conseil général a en outre adopté une nouvelle politique des déchets pour la période 2007-2011. Il s'agit de prévenir la production des déchets, d'améliorer les collectes, notamment sélectives, des déchets, de moderniser les installations de traitement et de participer à la rénovation ou à la création de nouvelles déchèteries.

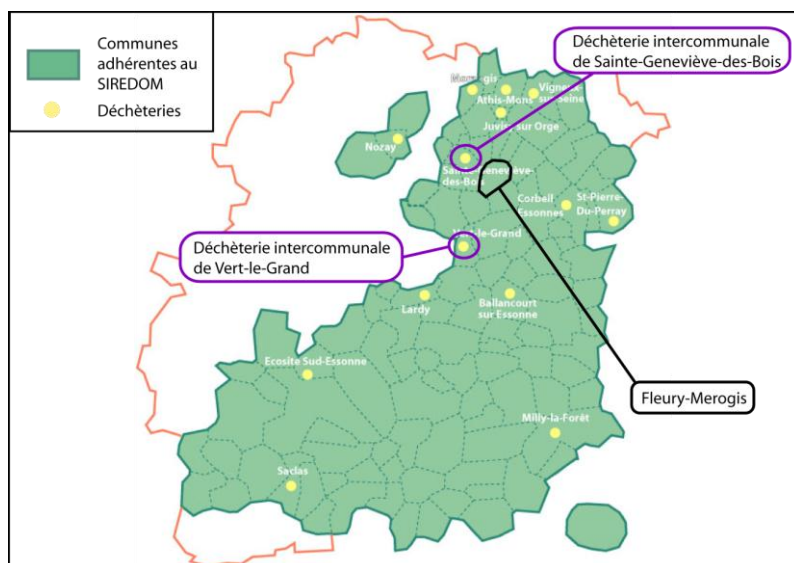
L'ensemble des communes du Val d'Orge fait partie du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM).

La commune de Fleury-Mérogis est adhérente au (SIREDOM) depuis le 17 mai 1979. Ce syndicat regroupe environ les deux tiers des communes de l'Essonne et a pour missions principales l'organisation du traitement des déchets ménagers, la mise en place du tri sélectif (3 filières : verre, papier, plastique) et la gestion de 7 déchèteries, dont celle de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Vert-le-Grand.

La commune de Fleury-Mérogis est par ailleurs actionnaire de la SEMARDEL. Cette Société anonyme d'économie mixte, dont le principal actionnaire est le SIREDOM, agit pour la revalorisation des déchets et des énergies locales. Elle traite et valorise les déchets des communes du SIREDOM.

Le ramassage des ordures ménagères est confié à des entreprises prestataires. La société SAER assure le ramassage des ordures ménagères à Fleury-Mérogis.

Le SIREDOM et les déchèteries en Essonne



©Siredom

- La collecte et le traitement de déchets

La collecte sélective des déchets ménagers est mise en place sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Elle existe depuis 1997 à Fleury-Merogis. En 2006, la collecte a été organisée en bi-flux. A l'heure actuelle, le tri sélectif ne s'applique qu'aux matériaux tels que le verre, les plastiques, le papier-carton, l'aluminium et l'acier. Afin d'améliorer l'efficacité environnementale de la collecte et de favoriser le recyclage, l'Agenda 21 de l'agglomération propose d'étendre la gamme des produits concernés par le tri sélectif.

Les déchets collectés dans le Val d'Orge sont acheminés en direction de l'usine de retraitement des déchets (Eco-site) de Vert-le-Grand.

Les particuliers utilisent la déchèterie de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Le SIREDOM est favorable à la création d'une seconde déchetterie sur le territoire du Val d'Orge car la déchèterie de Sainte-Geneviève-des-Bois est saturée. Cependant, son emplacement reste encore à déterminer.

Enfin, depuis le mois de mai 2007, des déchèteries mobiles s'installent progressivement sur plusieurs communes du Val d'Orge pour collecter certains déchets spéciaux batteries, déchets toxiques, cartons, déchets électroniques, déchets végétaux, encombrants,...

Les déchets végétaux sont ramassés et valorisés au centre de compostage de Vert-le-Grand. Le compostage est un processus par lequel les déchets organiques sont décomposés par des micro-organismes en présence d'air. La substance organique est ainsi réintégrée dans le cycle naturel.

Les déchets spéciaux des ménages (DMS) correspondent à tous les produits rejetés par les ménages contenant des éléments dangereux pour la santé ou dommageables pour l'environnement.

La collecte de ces DMS relève de la compétence du SIREDOM, qui met à la disposition des habitants 7 déchèteries dans le département (dont celle de Sainte-Geneviève-des-Bois) ainsi que des zones d'apports volontaires.

La gestion des déchets industriels spéciaux (DIS) relève quant à elle de la compétence de la DRIRE.

Ils sont, soit acheminés dans les deux centres d'enfouissement technique que compte la région, situés à Guitrancourt (78) et Villeparisis (77) ; soit reconditionnés et traités dans les centres de Mitry- Mory (77) et de Noisy-le-Sec (93).

Schema de collecte

Secteur	Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Jour de collecte	Réceptif utilisé	Opérateur de collecte
Commune	Ordures Ménagères	PàP	C2	Lundi - Jeudi	Bac	SAER
	Encombrants		1 fois/mois	Dernier Mercredi	-	
	Déchets verts		C1 de mars à nov. 1 fois/mois de déc. à fév.	Lundi Lundi 3 ^{ème} semaine	Sac	
	Emballages Bi Flux		C1	Jeudi	Bac	
Les Aunettes	Ordures Ménagères	PàP	C1	Vendredi	Colonnes enterrées	SAER
	Encombrants		1 fois/mois	2 ^{ème} Mercredi		
	Emballages Bi Flux		C1	Lundi		
	Verre		C1/2 semaine impaire	Jeudi		
Commune	Verre	AV	-	-	Colonne	DERICHEBOURG

©Rapport d'activité du Siredom, 2007